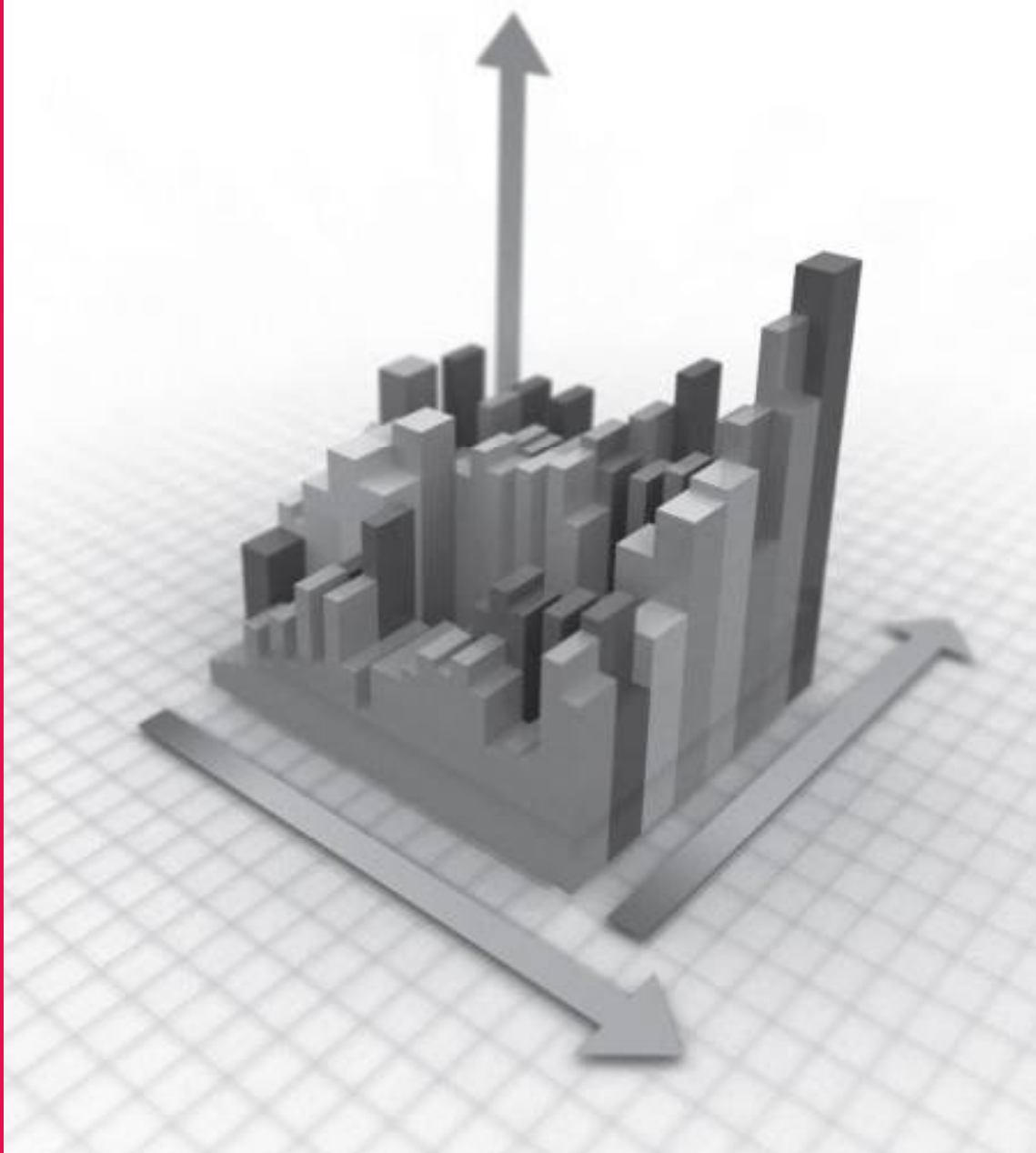




Analyse 3^{ème} trimestre 2010 : comportements de paiement des entreprises en Europe



altares

► La connaissance inter-entreprises

Altaires est un acteur de référence des services aux entreprises. Il fournit à ses clients des solutions pour accélérer la croissance dans deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier en France, en Europe et à l'international.

Altaires propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles, dans deux domaines spécifiques de la connaissance inter-entreprises, liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2006
- les retards de paiements en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altaires publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance ; un bilan semestriel et un bilan annuel viennent compléter chaque cycle d'analyses trimestrielles. Ces analyses sont disponibles sur simple demande aux contacts ci-dessous, et font l'objet d'un envoi par mail, dès parution. Elles sont de plus systématiquement consultables en ligne, sur le site www.altaires.fr et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : MARDI 16 NOVEMBRE 2010

ALTARES
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altaires.fr
Tél : 01 41 37 51 04 – Fax : 01 41 37 50 01
www.altaires.fr
Responsable des études
Thierry Millon
Tél : 04 72 65 15 51

Relations Presse : Actual Consultants
Aurélië DELMAET - Françoise LINHART
agence@actual-consultants.com
36 ter avenue Franklin Roosevelt
77210 Avon Fontainebleau
Tél : 01 60 70 00 00 – Fax : 01 60 39 02 02
www.actual-consultants.com

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

PANORAMA GÉNÉRAL 4

STATISTIQUES DÉTAILLÉES 11

- 11 Courbe d'évolution des retards de paiement en Europe depuis 10 ans
Carte des retards de paiement en Europe au 3^{ème} trimestre 2010
- 12 Comportements de paiement des entreprises européennes, au 3^{ème} trimestre 2010
Comportements de paiement des entreprises européennes, au 2^{ème} trimestre 2010
Comportements de paiement des entreprises européennes, au 3^{ème} trimestre 2009
- 13 Évolution des jours de retard de paiement des entreprises en Europe du 3^{ème} trimestre 2007 au 3^{ème} trimestre 2010
Comparaison des délais moyens de règlement en Europe au 3^{ème} trimestre 2010

LES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE 14

- 14 Nombre de jour de retard par activité et par pays au 3^{ème} trimestre 2010
- 15 Évolution des retards par activité et par année des 3^{èmes} trimestres 2006 à 2010

MÉTHODOLOGIE 16

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE :
L'ANALYSE TRIMESTRIELLE ALTARES

Sur le 3^{ème} trimestre 2010, les comportements de paiement des entreprises s'améliorent en Europe mais se tendent en France.

Les retards de paiement descendent sous les 14 jours en Europe et repassent au-dessus des 12 jours en France.

Les entreprises allemandes et néerlandaises renforcent leur leadership. Les comportements de paiement ont tendance à s'améliorer en Espagne, Irlande et Italie et se stabiliser au Royaume-Uni. En revanche, ils continuent de se dégrader en Belgique et se durcissent en France. Les paiements restent sous pression dans l'Industrie.

Le spécialiste de la connaissance interentreprises Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, constate qu'au troisième trimestre 2010, les entreprises en Europe payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 13,8 jours. Sur un an, les reports de paiement baissent d'une journée. Ce niveau de reports de règlement est le plus faible depuis deux ans. A l'inverse, en France, s'ils restent inférieurs à la moyenne européenne, les retards de paiement, à 12,4 jours, n'ont jamais été aussi hauts au cours des deux dernières années.

L'analyse des balances âgées des entreprises européennes, par le programme international DunTrade¹, avait permis de confirmer combien la crise avait, dès 2008, fortement pesé sur les comportements de paiements. Les retards de paiement avaient très rapidement augmenté franchissant le cap des 13 jours dès le printemps 2008 puis 14 jours durant l'été avant d'approcher les 15 jours fin 2008. En 2009, les paiements sont restés dégradés. Depuis le début de l'année 2010, en revanche, l'amélioration est manifeste et permet, durant l'été, de retomber en dessous de 14 jours de retard. A 13,8 jours, les retards de paiement demeurent néanmoins encore supérieurs d'une journée à leur valeur d'avant crise.

1- Depuis 45 ans aux Etats-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (Voir méthodologie).



Decide with Confidence

8,9 % des entreprises européennes retardent leurs paiements de plus de 30 jours ; si ce ratio reste supérieur à ceux constatés en 2007 (voisins de 7,5 %), il est néanmoins au plus bas depuis 2 ans. Cette amélioration suggère que les trésoreries, quoiqu'encore fragiles dans cette phase de reprise, se redressent, favorisant la pérennité des entreprises. En effet, retards de paiement et défaillances d'entreprises sont indissociables. Altares constate depuis longtemps au travers des mesures de performance de ses scores de risque que les entreprises retardant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six.

Confirmation du redressement sur ce troisième trimestre 2010, 41 % des entreprises européennes règlent leurs fournisseurs sans retard. Ce taux, qui peut sembler insuffisant, est toutefois un des meilleurs constatés depuis 2006. Plus largement, sur les quinze dernières années intégrant des cycles de conjonctures favorables et tendus, le ratio de règlements effectués sans retard a rarement dépassé les 42 %.

Plus des deux tiers des entreprises françaises règlent leurs fournisseurs en retard

En France la période de crise s'était paradoxalement accompagnée d'une lente mais régulière amélioration des comportements de paiement. Les retards de règlement étaient tombés en-dessous de 12 jours à partir du printemps 2008 jusqu'à atteindre un niveau historiquement bas à 11,5 jours au cours du printemps 2010. Cet été marque un retournement sensible avec une dégradation de près d'une journée en seulement trois mois. Les retards de paiement se situent désormais à 12,4 jours.

Cet allongement des retards de paiement traduit une plus forte proportion d'entreprises reportant leurs règlements. 68,2 % ne respectent pas les délais contractuels convenus avec leurs fournisseurs ; elles sont 59 % en Europe. Le ratio français se dégrade de plus de 3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2010 mais demeure stable par rapport au 3^{ème} trimestre 2009. Le 3^{ème} trimestre s'accompagne en effet traditionnellement, de paiements plus tendus. Cette stabilité sur un an masque néanmoins un allongement des retards cet été 2010 : 29,1 % des entreprises retardent désormais leurs paiements de 15 à 90 jours contre 28,1 % un an plus tôt.

C'est dans les Transports que le durcissement des paiements est le plus sensible. Sur ce 3^{ème} trimestre, 80,6 % des transporteurs payent en retard contre 75,5 % il y a 3 mois. Les comportements de paiements se durcissent également dans l'Industrie où 72,6 % des règlements sont retardés ce trimestre contre 69,4 % il y a trois mois.

Les paiements continuent de se dégrader en Belgique.

En Belgique, les retards de paiement sont au plus hauts sur un an à 14,6 jours. Lente et régulière depuis l'été 2009, l'augmentation des retards s'est accélérée sur ce 3^{ème} trimestre 2010.

66,2 % des entreprises belges payent leurs fournisseurs après la date d'échéance prévue. Pour 17,3 %, ces reports de paiement se situent entre 23 et 90 jours ; ce ratio était de 16,8 % il y a 3 mois et 15,9 % il y a un an.



Decide with Confidence

Au Royaume-Uni, les retards de paiement tendent à se stabiliser à des niveaux élevés.

Les retards de paiement des entreprises britanniques se situaient à 12,3 jours début 2007 ; ils étaient alors dans la moyenne européenne. Dès le printemps 2007, les comportements de paiement se sont vite dégradés jusqu'à approcher les 19 jours fin 2009. Depuis le début de l'année 2010, les retards de paiement se stabilisent autour de 18,5 jours une valeur qui reste élevée.

Au **Royaume-Uni**, moins d'une entreprise sur quatre (23,6 %) respecte la date d'échéance de paiement prévue avec les fournisseurs ; seul le voisin irlandais fait moins bien en Europe avec un taux de 19,3 %. Ainsi donc 76,4 % des entreprises du Royaume-Uni règlent leurs fournisseurs en retard ; c'est 17,4 % de plus que la moyenne européenne. Ces retards peuvent s'avérer importants puisque pour près de 44 % des entreprises, ils sont compris entre 16 et 90 jours.

C'est dans l'Industrie que les règlements tardifs sont les plus courants. Plus de 8 industriels britanniques sur dix (83,4 %) payent au-delà de la date de facture prévue.

Les comportements de paiement s'améliorent sensiblement en Espagne et se dégradent encore au Portugal.

Les paiements des entreprises **espagnoles** s'étaient fortement détériorés à partir de 2009. Les retards de règlement étaient ainsi passés de moins de 16 jours début 2009 à plus de 23 jours au printemps 2010. Retournement sensible durant l'été 2010 : en moyenne, les reports de paiement reviennent à près de 19 jours. L'effort est surtout porté sur les très grands retards. Sur ce 3^{ème} trimestre, 5,7 % des entreprises règlent leurs factures avec plus de 120 jours de retard, elles étaient 8,4 % il y a trois mois. L'amélioration de ce taux, quoiqu'encore très élevé au regard de la moyenne européenne (1,5 %), est d'autant plus souhaitable que dans ce pays, comme chez son voisin portugais, les délais habituels de paiement, supérieurs à 90 jours, sont parmi les plus longs en Europe. Le **Portugal** détient le taux de très grands retards le plus haut en Europe à 6,5 % ; dans ce pays, près de 80 % des entreprises payent après la date d'échéance pour un retard moyen de 28,7 jours.

Les retards les plus fréquents sont observés dans le Bâtiment au Portugal (89,6 % des entreprises) et l'Administration en Espagne (75,6 %).

Les paiements continuent de se détendre en Italie.

Les entreprises **italiennes**, dont les retards de paiement avaient franchi la barre des 20 jours au plus fort de la crise fin 2008, s'inscrivent depuis, sur un mouvement de constante amélioration. Les retards de paiement sont retombés en-dessous de 16 jours (15,8 jours). 42,5 % des entreprises italiennes respectent les dates de règlements fournisseurs mais les délais contractuels italiens sont relativement longs, supérieurs à 90 jours. Malgré ces meilleurs comportements de paiement, encore plus d'une entreprise italienne sur dix (11,2 %) repousse ses paiements de plus de 30 jours.

Dans l'Industrie, les retards de paiement sont plus fréquents sur ce 3^{ème} trimestre : 60,5 % des entreprises italiennes règlent leurs fournisseurs en retard contre 55,9 % le trimestre précédent.



Decide with Confidence

Dans ce contexte globalement favorable, les entreprises allemandes et néerlandaises confirment leur leadership.

L'Allemagne et les Pays-Bas tirent la performance européenne avec des retards de paiement au plus bas, ramenés respectivement à près de 8 jours et 8,5 jours. Dans ces deux pays, plus d'une entreprise sur deux respecte les conditions de paiement ; 61,3 % en Allemagne et 51,9 % aux Pays-Bas. Ces taux sont d'autant plus remarquables que les délais de règlement y sont plus courts que chez leurs voisins européens.

Les paiements s'améliorent dans la plupart des secteurs mais restent tendus dans l'Industrie.

Dans l'Industrie, les paiements restent sous pression en Europe. Après avoir franchi les 12 jours au printemps 2008 puis 13 jours durant l'été 2008, les retards de paiement se sont maintenus aux environs de 14 jours depuis la fin 2008. Ils ont faiblement baissé à 13,6 jours au cours du deuxième trimestre 2010 et se stabilisent sur l'été 2010.

Cette stabilité est observée sur la plupart des pays. Les retards se situent à 28,1 jours au Portugal, 18,1 jours au Royaume-Uni, 17,6 jours en Irlande, 16,4 jours en Espagne, 15,2 jours en Italie, 13,7 jours en Belgique, 11,7 jours en France, 10,1 jours aux Pays-Bas et 7,5 jours en Allemagne.

38,2 % des entreprises européennes respectent la date d'échéance de paiement. C'est moins bien que lors du deuxième trimestre 2010 (40 %). Dans l'Industrie, seulement 17 % des entreprises règlent leurs fournisseurs sans retard en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni. A 28 %, la Belgique est relativement stable tandis qu'à 27,4 % la France affiche une dégradation de plus de 3 % par rapport au trimestre précédent. Les Pays-Bas, habitués à de meilleures places, sont pourtant, dans l'Industrie, sur une performance de milieu de tableau ; seulement 37,6 % des industriels néerlandais payent leurs fournisseurs sans retard. Le pays est devancé par l'Italie (37,6 %), l'Espagne (46,3 %) loin derrière l'Allemagne (61,4 %).

Dans le Transport, en Europe, les retards de paiement avaient atteint 16 jours sur le 2^{ème} trimestre 2009. Ils se réduisent depuis et retrouvent, sur ce 3^{ème} trimestre 2010, leur niveau de début 2008 à 15 jours.

Ils sont encore hauts dans la péninsule ibérique, au-delà de 20 voire 30 jours et, à l'inverse, faibles aux Pays-Bas, où ils retombent à moins de 9 jours. Les reports de paiement sont en moyenne de 12,5 jours en Allemagne, 14,5 jours en Belgique, 15,1 jours en France, 15,5 jours en Italie, 17,6 jours en Irlande et 19,8 jours au Royaume-Uni.

35 % des transporteurs en Europe respectent la date d'échéance de paiement. Le Portugal affiche le pire ratio avec 14,4 % d'entreprises réglant leurs fournisseurs sans retard. La France fait à peine mieux avec un taux de 19,4 % derrière le Royaume-Uni à 22,3 %. Les meilleurs élèves sont les Pays-Bas (48,4 %), l'Italie (48,1 %) et l'Allemagne (41,7 %).

Le Bâtiment poursuit le redressement amorcé depuis un an. Les retards de paiement avaient atteint un point haut en fin d'année 2008 à près de 15 jours, ils sont désormais à moins de 14 jours (13,6 jours) proches de leur niveau de l'été 2008. Ils sont néanmoins encore deux jours supérieurs à leurs valeurs de 2007.



Decide with Confidence

Les écarts sont très importants selon les pays. Ainsi, les retards de paiements sont-ils de 42 jours au Portugal, 27,5 jours en Espagne ou 20,9 jours en Irlande. Ils tendent à se rapprocher de la moyenne européenne au Royaume-Uni (16,8 jours), en Italie (15,9 jours) et sont à la moyenne en Belgique (13,6 jours). Le trio de tête fait beaucoup mieux avec des reports inférieurs à 10 jours : 9,5 jours en France et 9 jours aux Pays-Bas et en Allemagne.

Ces fortes disparités masquent pourtant des comportements de paiement compliqués dans la plupart des pays. 43 % des entreprises européennes du Bâtiment règlent leurs fournisseurs sans retard. Elles sont 10% au Portugal, 14 % en Irlande, 26 % au Royaume-Uni, 37 % en Belgique, 41 % en Espagne et 42% en Italie. Même la France (45 %) et les Pays-Bas (49%) sont à la peine. Seule l'Allemagne confirme son leadership avec 58 % de paiements effectués sans retard.

L'**Immobilier** conserve des retards de règlement plus importants que dans les autres secteurs d'activité mais l'amélioration est très sensible. Encore à 20,7 jours fin 2009, les reports de paiement ont été ramenés à 18,7 jours début 2010 puis 17,8 jours sur le deuxième trimestre et sont désormais à 17 jours. Ils sont néanmoins encore supérieurs de 4 jours à leur valeur de début 2007.

Les retards sont à 30 jours et plus en Espagne et au Portugal, au-delà de 23 jours en Irlande et au Royaume-Uni. La France fait moins bien que la moyenne européenne avec des retards de 17,7 jours en augmentation de 1,4 jour sur trois mois et sur un an. Elle est devancée par la Belgique (15,4 jours) et l'Italie (14,1 jours). L'Allemagne et les Pays-Bas font bien mieux, en-dessous de 10 jours.

Dans l'Immobilier, 38 % des entreprises européennes payent leurs fournisseurs sans retard. L'Irlande ferme la marche avec plus de 18% de règlements effectués sans retard. La France fait à peine mieux que le Portugal et le Royaume-Uni (23 %) avec moins d'une facture sur quatre payée dans les délais (24 %).

Dans la **Vente de Détail**, les retards de paiement sont globalement stables à 15 jours. Les comportements de paiement sont relativement homogènes en Europe. Le Portugal limite les reports de paiement à 25,8 jours. Le Royaume-Uni occupe l'avant dernière position avec 21,9 jours derrière l'Irlande (19 jours) et l'Italie (18,2 jours). L'Espagne et la Belgique se situent à 16,4 jours. La France est sur le podium avec 13 jours, précédée d'assez loin par les Pays-Bas (7,9 jours) et l'Allemagne (6,5 jours).

41,2 % des détaillants européens respectent les dates d'échéance. Les allemands sont les plus vertueux ; 63 % des paiements sont effectués sans retard. Ils sont également plus d'un sur deux aux Pays-Bas (57%) et en Espagne (54%). Le taux descend à 40 % en Italie, 32 % en France, 31 % en Belgique, 26 % au Portugal 23 % au Royaume-Uni et 16 % en Irlande.

L'amélioration est également sensible dans le **Commerce Interentreprises** où les retards de paiement sont désormais à 13,4 jours en baisse régulière depuis leur plus haut niveau de fin 2008 (14,8 jours). Ils sont encore un jour au-dessus de leurs valeurs d'avant crise.



Decide with Confidence

Si le Portugal ferme la marche dans ce secteur aussi, les reports de paiement sont contenus à 24,3 jours ; c'est la meilleure performance sectorielle du pays. Exception faite de l'Allemagne (8 jours) et des Pays-Bas (9,5 jours), les autres pays présentent des comportements de paiement proches. La France est globalement stable à 12,5 jours devant la Belgique (14,3 jours), l'Espagne (14,9 jours), l'Irlande (16 jours), l'Italie (16,5 jours) et le Royaume-Uni (17,1 jours).

39% des entreprises européennes de commerce de gros respectent les dates d'échéance. Elles sont 17% en Irlande, 20% au Royaume-Uni, 23% au Portugal, 27% en France, 30% en Belgique, 38% en Italie, 44% aux Pays-Bas, 50% en Espagne et 59% en Allemagne.

Les retards de paiement dans les **Services** en Europe se stabilisent à 13,3 jours ce trimestre, valeur proche de celle observée au printemps 2008 mais encore supérieure d'une journée à celles relevées en 2007.

Comme dans le Commerce interentreprises, seules les entreprises portugaises de service reportent leurs paiements de plus de 20 jours (28 jours). Les retards sont encore proches de 20 jours en Espagne (19,1 jours) et au Royaume-Uni (18 jours). Ils se situent à environ 14 jours en Belgique, en Italie mais aussi en France où ils s'allongent de plus d'une journée par rapport au deuxième trimestre 2010. L'Allemagne (8 jours) et les Pays-Bas (7,6) sont encore les plus vertueux.

L'amélioration des comportements de paiement des entreprises de Services se traduit par un meilleur respect des dates d'échéance. En Europe, 41% des entreprises règlent leurs fournisseurs à la date prévue contractuellement. Ce taux, à peine inférieur à celui du trimestre précédent (41,4%) reste le meilleur observé depuis le printemps 2006. Autour de cette moyenne européenne, les ratios sont très disparates selon les pays. Ainsi pour quatre pays, la proportion de paiements effectués sans retard est inférieure à 30% ; c'est le cas de l'Irlande (21,9%), du Portugal (23,2%), du Royaume-Uni (24,9%) et de la France (28,5%). Le taux atteint 37,2% en Belgique, 43,6% en Espagne, 47,1% en Italie, et 57% en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'**Administration** conserve son leadership avec des retards stables redescendus à moins de 12 jours dès ce début d'année 2010 après avoir approché les 15 jours en fin d'année 2008.

Dans ce secteur, les comportements de paiement sont très hétérogènes selon les pays. Les retards de paiement sont proches de 30 jours en péninsule ibérique bien qu'en recul de cinq jours par rapport au deuxième trimestre 2010. Ils sont voisins de 18 jours en Irlande, Italie et au Royaume-Uni et de 14 jours en Belgique. Inférieurs à 10 jours, les retards sont contenus en France (9,9 jours), aux Pays-Bas (9,3 jours) et en Allemagne (6 jours).

Le respect des engagements contractuels est également variable selon les pays. Ainsi, dans une Europe où 47% des structures administratives payent les fournisseurs sans retard, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni sont en-dessous de 20%, l'Espagne est à 24% et la Belgique 34%. La France et les Pays-Bas, qui présentent pourtant des retards faibles inférieurs à 10 jours, ne respectent leurs engagements que dans 37% des factures ; les retards de paiements y sont donc fréquents mais très peu importants. L'Italie fait mieux avec un taux de plus de 43%. L'Allemagne tire la performance européenne avec des retards très courts et peu fréquents ; à près de 66% les dates de paiement sont respectées.



Decide with Confidence

NANTERRE, LE MARDI 16 NOVEMBRE 2010

7/7

«Le mouvement de détente observé depuis le début de l'année 2010 en Europe sur le front des paiements interentreprises se confirme sur ce troisième trimestre. Néanmoins, à l'instar de leurs croissances respectives, les pays s'inscrivent sur des dynamiques très différentes», relève Thierry Millon, responsable des analyses Altares.

«Pendant que les entreprises allemandes et néerlandaises présentent des comportements de paiement meilleurs qu'avant crise, les italiennes retrouvent progressivement des valeurs de printemps 2008 tandis que les espagnoles et les britanniques sont encore à la peine. En France, comme en Allemagne ou aux Pays-Bas, les entreprises ont globalement mieux résisté, écartant un recours excessif au crédit interentreprises. La crise peut même avoir contribué à renforcer les niveaux de trésorerie par une réduction du BFR. En phase de reprise, la reconstitution des stocks, l'augmentation de la production, l'alourdissement des créances clients vont nécessiter de gérer une trésorerie, non plus de récession, mais de croissance. C'est pourquoi, paradoxalement, en période de regain d'activité, les comportements de paiement peuvent se dégrader, comme en France ce trimestre. Le financement du BFR, donc du cycle d'exploitation, sera une clé essentielle du succès pour les entreprises. Or, le cycle d'exploitation est long ; il débute dès l'arrivée des marchandises ou matières premières dans l'entreprise et ne s'achève qu'au paiement des produits ou services livrés. Chaque retard de paiement pèse donc sur l'équilibre du BFR et compromet le retour à la croissance voire engage la pérennité du créancier ; rappelons qu'une défaillance sur quatre est due à des retards de règlement. Les entreprises doivent donc renforcer la sécurisation de leurs transactions commerciales. Cela passe par la mise en place d'outils simples mais efficaces de connaissance des prospects, de suivi des comportements de paiement et de la solvabilité des clients ».

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

A PROPOS D'ALTARES

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France.

Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altares diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B. Les clients d'Altares disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 160 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, Altares, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 53 Millions d'Euros, l'entreprise compte près de 300 collaborateurs répartis

sur 3 sites principaux : Nanterre, Saint-Quentin-en-Yvelines et Villeurbanne.

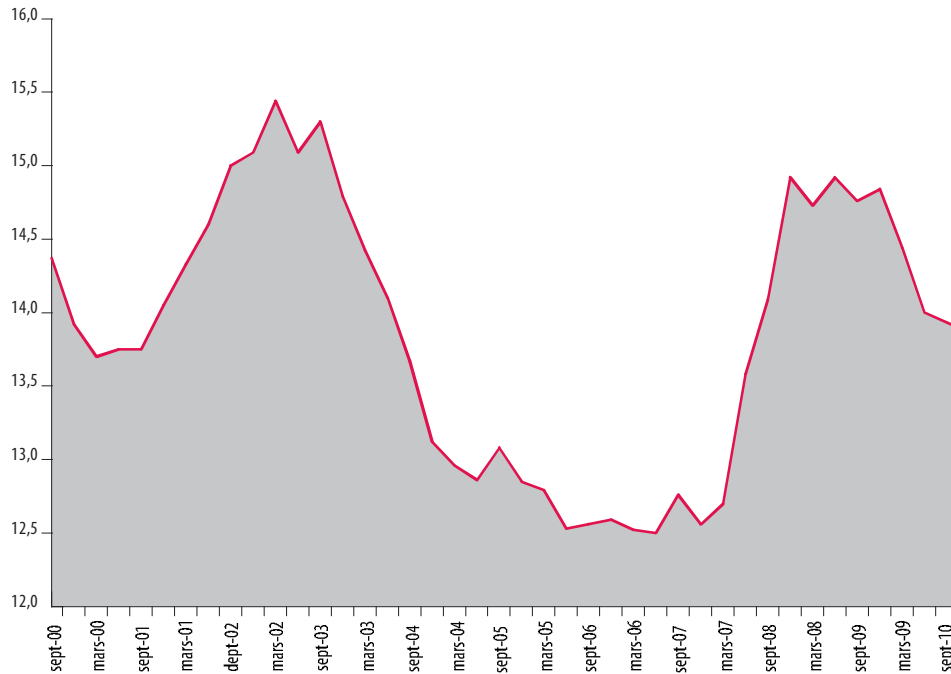
ALTARES
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.fr
www.altares.fr
Thierry Asmar
Tél : 01 41 37 51 04



Decide with Confidence

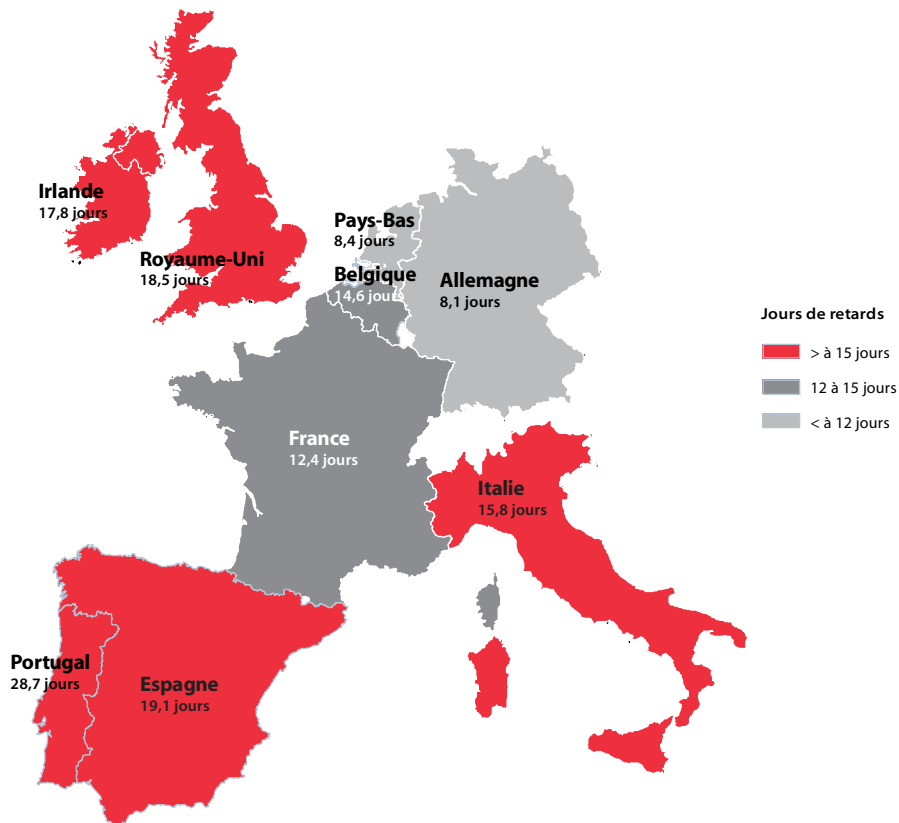
STATISTIQUES DÉTAILLÉES

ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS (exprimés en jours de retards).



LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

Source Altares



COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%
À échéance	58,6%	33,8%	45,7%	31,8%	19,3%	42,5%	51,9%	20,6%	23,6%	40,5%
Entre 1 et 15 jours	23,8%	27,2%	23,9%	37,7%	33,9%	22,6%	26,6%	22,5%	29,9%	27,3%
Entre 16 et 22 jours	7,2%	20,2%	10,4%	17,2%	24,9%	14,1%	12,7%	22,7%	23,8%	15,4%
Entre 23 et 30 jours	3,0%	9,5%	5,6%	7,3%	12,2%	9,6%	5,0%	12,2%	9,7%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,6%	4,5%	3,9%	3,2%	4,3%	4,7%	2,0%	7,2%	6,5%	3,9%
Entre 61 et 90 jours	0,8%	3,3%	2,5%	1,4%	2,8%	2,6%	1,0%	4,5%	3,6%	2,2%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,3%	0,7%	1,3%	1,9%	0,6%	3,8%	1,5%	1,3%
Plus de 120 jours	1,6%	0,3%	5,7%	0,7%	1,3%	2,0%	0,3%	6,5%	1,4%	1,5%

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
À échéance	57,3%	33,5%	45,6%	35,0%	22,9%	45,5%	51,5%	23,1%	24,8%	41,3%
Entre 1 et 15 jours	24,4%	27,7%	20,3%	37,6%	29,4%	20,6%	26,8%	22,5%	29,4%	26,9%
Entre 16 et 22 jours	7,5%	20,7%	10,0%	15,3%	24,0%	12,8%	13,1%	23,0%	23,3%	15,0%
Entre 23 et 30 jours	3,2%	9,6%	5,8%	6,6%	12,5%	9,1%	4,9%	12,5%	9,8%	7,3%
Entre 31 et 60 jours	1,8%	4,2%	4,2%	2,9%	5,3%	4,6%	2,0%	6,8%	6,2%	3,9%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	2,9%	2,9%	1,3%	2,8%	2,7%	1,0%	4,0%	3,7%	2,2%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,0%	2,8%	0,7%	1,8%	2,2%	0,5%	3,3%	1,5%	1,3%
Plus de 120 jours	1,7%	0,3%	8,4%	0,7%	1,2%	2,4%	0,3%	4,8%	1,3%	1,7%

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2009

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
À échéance	54,1%	35,7%	46,6%	31,7%	19,2%	41,8%	40,5%	20,5%	23,9%	38,5%
Entre 1 et 15 jours	27,0%	26,2%	21,2%	38,9%	27,7%	21,5%	30,3%	24,0%	29,6%	28,2%
Entre 16 et 22 jours	8,5%	20,6%	10,4%	16,8%	24,0%	13,1%	17,0%	23,3%	24,0%	15,9%
Entre 23 et 30 jours	3,5%	9,1%	6,0%	7,0%	12,7%	8,6%	6,9%	13,2%	9,8%	7,4%
Entre 31 et 60 jours	1,8%	4,1%	4,3%	3,0%	7,0%	5,5%	2,8%	7,8%	5,6%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	2,7%	2,9%	1,2%	4,6%	3,3%	1,3%	4,4%	4,4%	2,5%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,6%	0,7%	2,8%	2,9%	0,8%	2,9%	1,4%	1,4%
Plus de 120 jours	1,9%	0,4%	6,0%	0,7%	1,9%	3,3%	0,4%	3,9%	1,2%	1,8%

ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2007 AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

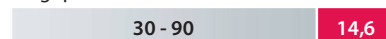
	mars-07	juin-07	sept-07	déc-07	mars-08	juin-08	sept-08	déc-08	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09	mars-10	juin-10	sept-10
Allemagne	9,8	9,6	9,2	9,1	9,4	11,2	10,1	10,7	10,7	10,7	9,2	9,0	9,0	8,5	8,1
Belgique	17,7	17,1	17,0	13,2	13,4	13,4	13,8	14,2	14,4	14,3	14,0	14,0	14,1	14,2	14,6
Espagne	15,6	14,7	14,6	14,4	14,4	14,8	15,1	14,5	15,9	16,5	20,1	21,2	22,5	23,4	19,1
France	12,1	12,2	12,3	12,1	12,1	11,8	11,9	11,8	11,7	11,6	12,0	11,9	11,8	11,5	12,4
Irlande	20,2	18,9	20,1	19,1	20,1	19,1	19,0	19,2	20,8	22,3	22,2	18,8	18,6	18,1	17,8
Italie	12,5	12,1	12,6	13,3	13,2	15,9	18,6	20,6	19,4	19,8	18,9	18,4	16,8	16,2	15,8
Pays-Bas	12,0	11,9	11,7	11,2	11,5	11,7	11,6	11,5	11,5	11,4	11,0	9,9	9,5	8,4	8,5
Portugal	24,1	25,1	24,1	23,3	23,3	23,5	22,9	22,1	24,8	25,0	24,9	23,2	25,6	25,4	28,7
Royaume-Uni	12,3	13,0	14,2	14,8	15,0	15,4	15,8	17,0	17,2	18,1	18,4	18,8	18,5	18,2	18,5
Europe	12,5	12,5	12,8	12,6	12,7	13,6	14,1	14,9	14,7	14,9	14,8	14,8	14,4	14,0	13,8

COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT EN EUROPE AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

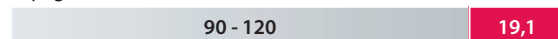
Allemagne



Belgique



Espagne



France



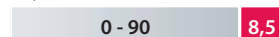
Irlande



Italie



Pays-Bas



Portugal



Royaume-Uni



■ Délais de règlement contractuels (jours)
■ Retards de paiement (jours)

A noter

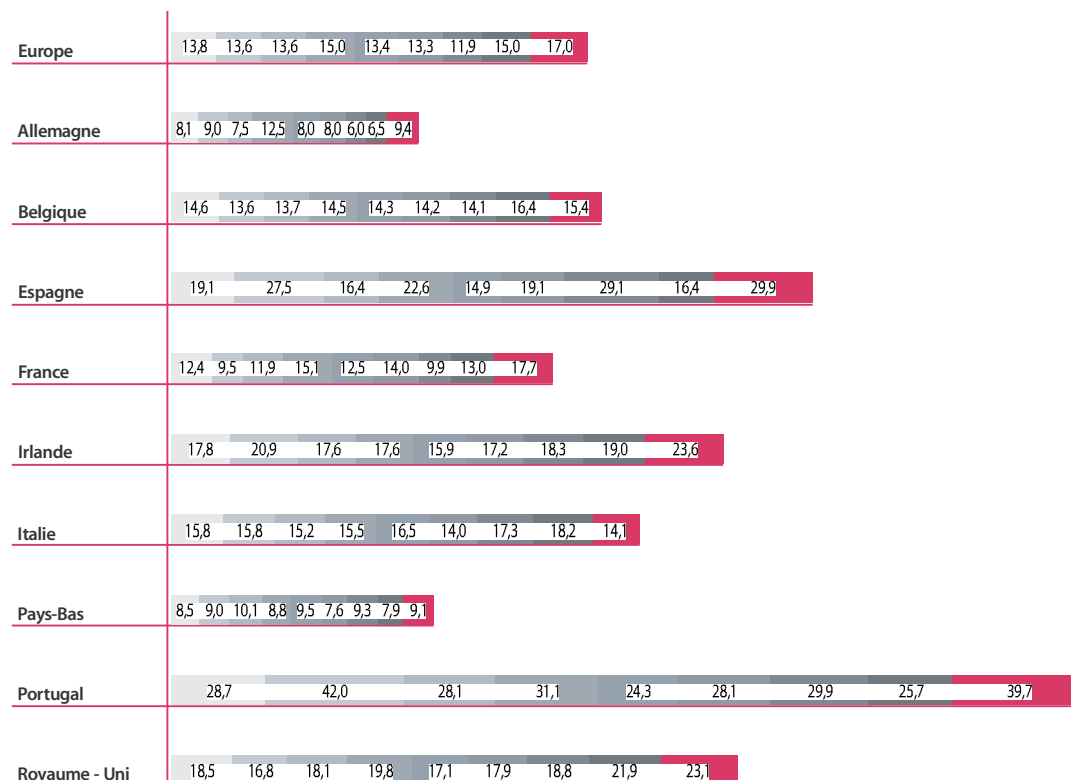
Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.

En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30 - 50 jours dans les autres pays.

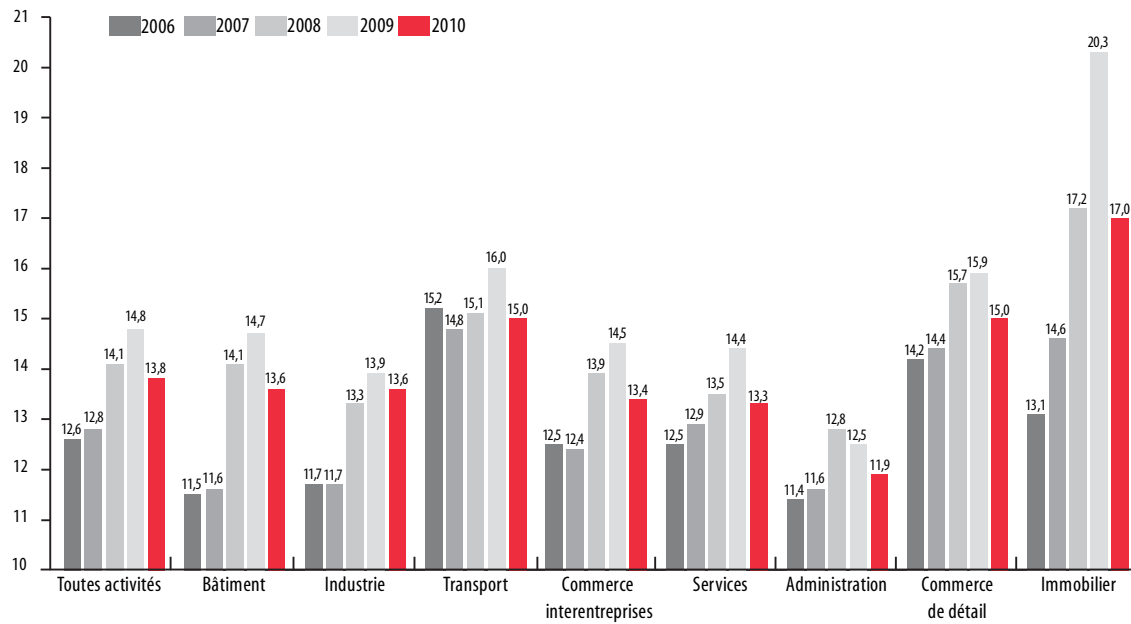
LES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE

NOMBRE DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE PAR PAYS ET PAR ACTIVITÉ AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2010

■ Toutes activités
 ■ Bâtiment
 ■ Industrie
 ■ Transport
 ■ Commerce interentreprises
 ■ Services
 ■ Administration
 ■ Détail
 ■ Immobilier



ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE SUR 5 ANS
3^{ÈMES} TRIMESTRES 2006 À 2010



MÉTHODOLOGIE

DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Est considéré comme tardif tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement. L'observation de l'impact d'un retard montre un risque de défaillance très élevé à partir de 30 jours (cf ci-dessous).

LE PROGRAMME DUNTRADE, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA REALITE DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis 45 ans aux Etats-Unis et près de 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 22 millions d'expériences commerciales réelles en Europe, dont 3 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La commission européenne, à l'origine de la proposition de la directive de 2000 pour favoriser la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales a constaté qu'une défaillance sur quatre était due à des retards de paiement. Ces insolvabilités entraînent la perte de près de 24 milliards d'euros de créances non recouvrées. Les seuls retards de paiement pèsent 90 milliards d'euros par an et représentent 10,8 milliards d'euros d'intérêts perdus.

Le poids des retards de paiement sur les trésoreries et leur effet en terme de défaillances sont clairs. L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Les retards de moins de 15 jours sont encore trop souvent relevés sur les entreprises actives, et le seuil des 30 jours de retard a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. A partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

